

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 13 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 13 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 26

L’an deux mille vingt-trois, le vingt septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjointes,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. MARCIN, M. AZIMI, M. GAYDOUK Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme RAKOTOMALALA,	(Procuration à M. GAILLARD)
Mme. BIGLIONE	(Procuration à M. LONGEAULT)
M. FARIGOULE	(Procuration à Mme AZDAD)

Absents excusés :

M. CAMARA
M. ALIMI
M. HILALI
Mme. KHARJA
Mme. LARABI
Mme. SIRAS
M. ODIRA

CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE – QUARTIERS D’ETE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Département et Régions,

VU la loi d’orientation N°92-125 du 6 février 1992 à l’Administration Territoriale de la République,

VU l’article L 2122.22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230925-2023-DEL-59-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2023

VU l'article 238 bis du CGI, concernant un mécénat rattaché à un projet rattaché à l'activité d'intérêt général de la collectivité, à caractère social, sportif et citoyen, profitant à l'ensemble des citoyens et à caractère non lucratif et non commercial,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

ENTENDU l'exposé de Madame Fina BATHILY, Adjoint au Maire déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Citoyenneté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE

D'AUTORISER Le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat entre la Ville et La société Les Résidences Yvelines Essonne, pour son implication et aide dans le projet « Les Quartiers d'été », pour l'année 2023, d'un montant de 2 000.00 € (deux mille Euros).

Chanteloup-les-Vignes, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230925-2023-DEL-59-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2023